






-  Périimètre
-  Zone en cours de classement Natura 2000
-  Limite communale

-  Habitats des Chiroptères
-  Numéro de localisation (voir texte : page 21)

Source : IGN - RT/CEL (06/1999)  
Réalisation : JCR/CEL (02/2001)





Frênaie de ravins  
(Le Castel Vendon)



Hêtraie à houx (Beaumont)

**Habitat** - Hêtraie acidiphile atlantique à houx, Frênaie de ravins à frênes et érables sycomores.

**Espèces** - Grand Rhinolophe, Grand Murin, Murin émarginé et Murin de Bechstein.

**Objectif** - Prévenir l'évolution des vallées boisées devant toute banalisation des peuplements.

**Orientation concernée :**  
Garantir les habitats de vallée.

**Localisation :**

Vallée d'Herquemoulin, vallée Colas, Moulinets, vallée Margot, vallée des Moulins, vallée Jouan (Jupinerie), vallée de la Sabine, vallée du Castel, vallée du Hubiland.

**Statut foncier** - Privé, CEL.

**Communes concernées** - Beaumont, Jobourg, Herqueville, Omonville la Petite, Eculleville, Gréville-Hague, Urville-Nacqueville.

11.1  
11.2  
11.3

Opérations

**Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :**

Les vallées à frênes dominant concernent la Sabine, le Castel et le Hubiland. L'état de conservation de ces frênaies de ravins est difficile à apprécier. Les sous-bois font l'objet de balades récréatives, de passages entretenus pour la pratique de la chasse voire de pâturage sur les parcelles à flanc de vallée ou le long des ruisseaux. La lande à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) voire à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) est rarement présente (La Sabine), et l'on trouve par ailleurs de discrètes plantations (parcelles de feuillus à châtaignier dominant sur La Sabine). La réflexion sur le mode de gestion de cet habitat n'a pas identifié d'éventuels impacts négatifs sur son maintien dans un état de conservation favorable. En outre, les chauves-souris telles le Grand Rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin émarginé ou Vespertillon à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*), le Grand Murin (*Myotis Myotis*) et Murin de Bechstein (*Myotis Bechsteini*) sont susceptibles de trouver dans ces bois, allées en sous-bois et chemins forestiers des zones de chasse très intéressantes.

La hêtraie, présente en amont de la vallée d'Herquemoulin sur les versants, se situe également sur le plateau. Elle est de plus bel aspect sur les versants exposés au sud. Elle fait l'objet d'un plan simple de gestion de deuxième génération jusque fin 2013, ayant reçu l'agrément du Centre Régional de la Propriété Forestière. Sa gestion poursuit les objectifs de maintien de l'habitat dans un état de conservation favorable. Il y est envisagé en outre de privilégier le hêtre là où les taillis sont vieillissants et peuvent être exploités. Les parcelles forestières de pins Laricio (*Pinus nigra laricio corsicana*) et de sapins de Douglas (*Pseudotsuga douglasii*) représentent une superficie réduite par rapport à la totalité des boisements (10 % soit environ 8 hectares). L'extension du pin Laricio est par ailleurs envisagée sur 3 hectares hors périmètre. La réflexion faite à propos des chauves-souris pour les frênaies de ravins trouve également son intérêt pour les hêtraies.

Les parcelles en peupleraie (Beaumont et Omonville la Petite) et en résineux (Beaumont et Herqueville), sont relativement peu importantes en surface par rapport à l'ensemble des bois de feuillus. Le maintien des résineux et peupliers pose la question de la perte d'intérêt écologique des

milieux qu'ils contribuent à modifier rapidement (appauvrissement de la strate herbacée) ou à long terme (acidification du sol, modification des apports de litière).

### Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Peupliers Résineux	Plantations (récentes)	Maintien d'un sol acide (résineux épars en faible surface de la hêtraie acidiphile)	Peupleraies ; concurrence avec les espèces hygrophiles de la strate herbacée (pompage) limitant la diversité spécifique Résineux ; accélération de l'acidification du sol limitant fortement la reprise de feuillus

### Descriptif des opérations et recommandations :

#### 11.1 Maintenir une hêtraie à houx

Compte tenu des modalités de gestion actuelles en sylviculture dynamique de l'habitat « Hêtraie acidiphile atlantique à houx », une simple mesure de veille est proposée visant à communiquer sur l'intérêt d'une gestion en futaie régulière ou irrégulière avec maintien des populations de houx (*Ilex aquifolium*). En fonction des conditions du sol, l'adjonction de pins n'est pas incompatible mais de façon éparse et en faible surface. Il faut cependant veiller à maîtriser l'extension de pins. L'éclaircissement au sol et les opérations de régénération devront tenir compte de la présence du houx. Les dégagements manuels ou mécaniques sont également à privilégier par rapport à l'utilisation de produits chimiques, de même que le maintien d'arbres morts au bénéfice de l'entomofaune.

Des mesures financières viendront compenser le surcoût de travail occasionné par ces préconisations de gestion issues des fiches habitats du Muséum National d'Histoire Naturelle. Dans le même temps, il est de la mise en cohérence de l'action de l'Etat (DDA, DIREN) d'attribuer les aides forestières en cohérence avec les objectifs propres au site Natura 2000.

#### 11.2 Réaliser une étude pour le maintien des frênaies







La valeur écologique et biologique de l'habitat « Frênaie de ravins à frênes et érables sycomores », est d'autant plus à souligner que l'habitat est rare par sa mosaïque, les potentialités de présence d'espèces protégées et sa faible répartition. Les prescriptions portent sur le maintien du couvert végétal et des sujets, hors cueillette (coupe rase à proscrire). Les plantations en résineux sont à exclure. Compte tenu des fortes pentes et de l'accès difficile, tout choix d'ouverture de chemins ou pistes devra être réfléchi en fonction du maintien de surfaces homogènes (éviter des surfaces résiduelles).

Concrètement et à partir de ces considérations, l'opération consiste à veiller au maintien de l'habitat visant à prévenir toute transformation préjudiciable à son état de conservation déterminé par une étude écologique et forestière. Celle-ci vise à faire ressortir l'intérêt patrimonial des vallées concernées ainsi que les usages et les impacts sur le milieu.

#### 11.3 Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus

En fin de production de parcelles en peupleraies ou résineux, lors d'événements naturels mettant à mal ces boisements ou pour prévenir la volonté de planter de tels peuplements, des mesures financières viendront favoriser les boisements de feuillus par des essences adaptés au maintien ou à

l'extension des habitats. La cohérence des services de l'Etat est également nécessaire pour assurer la conduite de cette opération.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
11.1  -  Maintenir une hêtraie à houx	à définir	Mesures d'aides forestières à but écologique	OS	Propriétaire CRPF - CEL	★★
11.2  -  Réaliser une étude pour le maintien des frênaies	11 434 à 12 958	FGMN	OS/DIREN	Propriétaires - CEL CRPF - Communes	★★★
11.3  -  Favoriser la reconversion des peupleraies et résineux en feuillus	à définir	Mesures d'aides forestières à but écologique	OS	Propriétaires - CEL CRPF - Communes	★★



### Calcul estimatif des coûts :

11.1 : à définir à partir des mesures d'aides forestières à but écologique qui seront prochainement arrêtées.

11.2 : étude au ¼ d'hectare pour environ 200 relevés (9 909 €.) + analyse (état de conservation et propositions de gestion) et cartographie (2 287 €.).

11.3 : à définir à partir des mesures d'aides forestières à but écologique qui seront prochainement arrêtées.

### Opérations liées avec :

41.1  -  -  Aménager les sites d'hivernage

 Cf. Fiche Action n°4/1 : Maintien des habitats des chauves-souris

## RESTAURATION DES ZONES HUMIDES



*La Rossolis à feuilles rondes (Drosera rotundifolia), protégée au plan national.*

**Habitat** - Lande humide atlantique septentrionale à bruyère à quatre angles, tourbière haute dégradée.

**Objectif** - Rétablir les conditions d'un fonctionnement hydraulique nécessaire à la restauration des milieux tourbeux.

**Orientation concernée :**

Garantir les habitats de vallée.

**Localisation :**

Ruisseaux de la Grande vallée et petit Doué.

**Statut foncier** - Communal, Privé et CEL.

**Communes concernées** - Vauville.

12.1

12.2

12.3

Opérations

### Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Dans la phase d'élaboration du plan de gestion des landes de Vauville, le bureau d'étude CERA-Environnement a mis en évidence l'existence d'un ancien système de retenue d'eau en escalier et de répartition latérale de l'eau en bassins, dans les fonds de vallées sur les des hauteurs de Vauville. Ce système a pu assurer autrefois une protection du village contre des inondations brutales suite à l'accumulation subite des eaux de ruissellement. L'embroussaillage et le développement de la végétation arbustive ont gagné ces milieux tourbeux, leur faisant perdre ainsi leur rôle d'écrêteur de crues. Ces bassins ont perdu de leur efficacité (brèches, trouées, déchaussement des murets-digues), tandis que le développement de la molinie témoigne du caractère dégradé de la lande humide à bruyère à quatre angles.

La tourbière haute dégradée, étant susceptible de régénération, peut à moyen ou long terme retrouver les caractères d'une lande haute active c'est à dire typique d'une végétation de tourbe et donc un statut d'habitat prioritaire de l'annexe I de la directive.

Il convient de rappeler le développement, en limite du site Natura 2000, de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*). Cette herbacée, au port arbustif pouvant atteindre trois mètres de hauteur, a été introduite en France en 1939 pour ses qualités ornementales et alimentaires. Son développement par rhizomes (jusqu'à 50 cm. par an), sa capacité à maximiser sa photosynthèse et sa stratégie de conquête à l'égard de plantes voisines (sécrétion de substances allélopathiques), notamment, lui confèrent un caractère particulièrement invasif par rapport au territoire et agressif vis à vis d'espèces locales. Les principales stations de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*) en limite de périmètre Natura 2000, se situent sur les bords de la route D403 (rue de Beaumont à Beaumont et Treize vents à Herqueville), ainsi que le long du ruisseau de la Vallée des Moulins (Saint-Germain des Vaux). Le broyage des bords de route facilite sa propagation (fragmentation de rhizomes donnant de nouveaux pieds), en particulier lorsqu'un ruisseau ou un fossé permet le transport des brins de rhizomes.

### Usages, impacts et évolution :

Nature	Mode	Favorisant	Défavorisant
Développement de la végétation	Développement spontané du saule et de la molinie	Passereaux nicheurs	Vieillessement de la lande humide et perte de fonctionnalité de la tourbière (perte hydraulique et effet de pompage des ligneux)

**Descriptif des opérations et recommandations :****12.1 Retrouver le caractère de végétation de tourbière**






Les tourbières et landes humides tourbeuses ou semi-tourbeuses sont susceptibles de se régénérer naturellement à condition d'intervenir sur la végétation qui s'est spontanément développée au détriment de la lande tourbeuse. Ce premier temps de la restauration est prévu au plan de gestion des Landes de Vauville.

**12.2 Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières**

Il s'agit également d'intervenir sur les conditions hydrauliques du milieu. Ce deuxième temps de la restauration est également prévu au plan de gestion des Landes de Vauville et pourrait notamment passer par la restauration des ouvrages hydrauliques (digue, système d'évacuation du trop-plein) et l'aménagement des cours d'eau latéraux (sous réserve des dispositions de la loi sur l'eau).

**12.3 Réduire la progression de la Renouée du Japon**

Cette opération de veille et de gestion conduit dans un premier temps à assurer une surveillance de la progression de la Renouée du Japon (*Polygonum cuspidatum*), et d'expérimentation des travaux nécessaires à la réduction de son emprise et à son éradication (fauchage, arrachage, lutte chimique, lutte biologique).

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
12.1  Retrouver le caractère tourbeux de la végétation	53 357 à 60 980	FGMN	SMET	Propriétaires Communes/CEL	★★★
12.2  -  Assurer le fonctionnement hydraulique des tourbières	68 602 à 76 225	FGMN + AESN	CEL	Propriétaires Communes CEL	★★★
12.3  -  Réduire la progression de la Renouée du Japon	A définir	FGMN + ?	OS	Communes/CEL Propriétaires DDE/SMET	★★

**Calcul estimatif des coûts :**


12.1 : estimation reportée à partir des chiffrages du plan de gestion des landes de Vauville (Cera-environnement, juillet 2000). Les opérations retenues du plan sont « Débroussaillage Vallée Digard et Grande Vallée » code v2 et v3 (49 089 €.), « Etrépage des tourbières » code v4 (3 354 €.).



12.2 : estimation reportée à partir des chiffrages du plan de gestion des landes de Vauville (Cera-environnement, juillet 2000). Les opérations retenues du plan sont « Arrachage manuel des saules » code v1 (7 927 €.) « Entretien des berges » code v5 (41 619 €.), « Restauration des murets-digue » code v6 (à partir des chiffres de base fournis – 244 €/m<sup>3</sup>, 3-6 m<sup>3</sup>/mur – et pour un nombre de murets évalué arbitrairement à 12 : 244 € x 4.5m<sup>3</sup> en moyenne x 12 soit environ 15 245 €, + apports évalués arbitrairement à 15 245 €.), enfin « Restauration de la Digue » et « Maîtrise du foncier sur les vallées » codes v7 et v8 (non évaluées).


12.3 : à définir en fonction d'un diagnostic précis de la situation et des mesures les mieux à mêmes de réduire la progression de la Renouée du Japon.

**Opérations liées avec :**

32.1  -  Favoriser les mesures agri-environnementales

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral

32.2  -  Activer la mise aux normes des bâtiments d'élevage

 Cf. Fiche Action n°3/2 : Concours au maintien de la qualité des eaux du littoral





Landes dominées par l'Ajonc d'Europe



Brûlis sur lande basse (Comté du Dorset - GB)

**Habitat** - Lande sèche et lande humide, végétation de falaises, communautés herbacées annuelles (thérophytes).

**Objectif** - Stopper le développement de la lande à Ajonc d'Europe et/ou à Fougère aigle et restaurer progressivement la lande basse à Bruyère cendrée et Ajonc de Le Gall.

**Orientation concernée :**

Restaurer la diversité de la lande.

**Localisation :**

**Côte Nord :** Bréfontaine, La Cotentine, La Jupinerie, Les Moulins.

**Côte Ouest :** Les Buttes, Les Herbages, Lande de Verbec/Bec de la Roche, Côtis d'Ecalgrain.

**Côte Sud-Ouest :** Descente de Moncanval à Descente de Perréval, Côtis du ruisseau du Val ; les Fontenelles et Treize vents, Côtis du ruisseau d'Herquemoulin, Falaise en aplomb de Le Chardonneret, Les landes Clerges, Les Pouquelées et les Murailles, Landes de Vauville, Côtis de la lande Thot au sud.

21.1  
21.2  
21.3  
21.4  
21.5

Opérations

**Statut foncier** - Privé, Communal, CEL.

**Communes concernées :**

Côte Nord : Eculleville, Omonville La Rogue, Omonville la Petite, Saint Germain des Vaux.

Côte Ouest : Auderville, Jobourg.

Côte Sud-Ouest : Jobourg, Herqueville, Beaumont, Vauville.

**Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :**

L'abandon progressif de l'exploitation de la lande pour le bois de chauffage, de complément fourrager et la litière, ainsi que la raréfaction du pâturage, ont laissé la place à une dynamique spontanée de la végétation. Les landes basses ne se régénérant plus, elles sont soumises à la compétition d'espèces sociales. De plus, les stades jeunes qui font l'intérêt de ces formations sont de plus en plus rares, même là où la lande basse semble bien représentée.

La fougère aigle présente un essor important sur les sols les plus épais. La production et l'accumulation rapide de matière organique par la fougère menace particulièrement les landes mésophiles à Bruyère cendrée (*Erica cinerea*) et à Ajonc de Le Gall (*Ulex galli*), espèces peu compétitives dans ces conditions face à la Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*). L'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) est une menace pour les landes basses les plus sèches du fait d'une compétition pour la lumière.

Cette augmentation de la hauteur des strates végétales s'est également faite au détriment du petit patrimoine bâti ; le réseau de murets n'est aujourd'hui plus visible malgré un bon état de conservation.

De nombreux secteurs font l'objet d'interventions à des fins agricoles et cynégétiques. La Grande Vallée est l'objet d'un pâturage extensif par des moutons, des bovins et quelques chevaux. Des pelouses aérohalines\* profitent aux bovins comme au Castel Vendon et à la baie de la Quervière. Le secteur de la pointe du Bec des Anes dans les falaises de Jobourg est fréquemment pâturé par des chevaux. Des brûlages accidentels et la pratique des layons favorisent à l'ouverture du milieu pour quelques temps et à la chasse : les pierres Pouquelées, la Grande Vallée, la Cotentine.

Quelques parcelles font l'objet d'une gestion expérimentale aux pierres Pouquelées sur la régénération de la végétation après brûlis et à la vallée d'Herquemoulin sur l'ouverture du milieu par un pâturage caprin.

**Usages, impacts et évolution :**

<b>Nature</b>	<b>Mode</b>	<b>Favorisant</b>	<b>Défavorisant</b>
Développement de la végétation	Développement spontané à fougère aigle et Ajonc d'Europe	Oiseaux nicheurs (Fauvette pitchou)	Développement des strates supérieures de la lande et perte de diversité spécifique Uniformisation du paysage
Pâturage/Coupe	Abandon du cycle d'entretien de la lande		Vieillessement de la lande basse
Pâturage extensif	Moutons, bovins, chevaux	Ouverture du milieu et maintien de la diversité de la lande	
Chasse	Création de layons	Ouverture du milieu	Abandon sur place des produits de coupe, ce qui enrichit le sol

**Descriptif des opérations et recommandations :****21.1 Restaurer la lande**

La préparation de la mise en pâturage d'un secteur s'appuie sur la restauration par un brûlage qui peut remplacer avantageusement la fauche du point de vue du coût et du temps de mise en œuvre. Dans tous les cas, pour que le pâturage soit viable, un minimum de surfaces en herbe est nécessaire. Le brûlage ou écobuage était pratiqué traditionnellement dans cette optique.

Il s'agit concrètement de restaurer et préparer le parcours à l'aide de feux courants circonscrits sur de petites surfaces de deux à trois hectares : rotations tous les 5 à 6 ans en février/mars, préservant ainsi la banque de graines et la faune (fuite et recolonisation), mise en place de pares-feux en créant des layons et en prenant soin d'exporter les produits de coupe. Cette opération s'attachera les services du SDIS (Service Départemental Incendie et Sécurité). Selon les conditions topographiques, on pourra s'aider d'une fauche mécanique ou manuelle avec exportation de la coupe ou brûlage sur place. Une demande d'autorisation en Préfecture ainsi qu'en Mairie est nécessaire afin de prendre en compte à la fois l'arrêté d'interdiction de brûler des végétaux et la responsabilité des autorités en matière de sécurité. L'outillage nécessaire à la restauration par brûlis ou fauche est également à prévoir à moins de s'attacher les services d'une entreprise.

**21.2 Mettre en place un pâturage itinérant**

Le principe d'intervention repose sur la mise à profit de la banque naturelle de graines que constitue chacune des zones de lande basse. Il s'agit de les régénérer lorsqu'elles ont atteint un stade qui les mènera à court terme à un état vieillissant, d'autre part de gagner l'espace perdu en périphérie. Les plants de bruyère qui ont une progression souvent centrifuge structurent, par implantation annuelle de semis (cas d'une première colonisation) et par marcottage, des taches qui confluent avant de s'interpénétrer.

Le pâturage est le moyen retenu en combinant enclos de contention et troupeau itinérant. Il doit permettre par l'entretien de maintenir à long terme l'effort de restauration qui sera entrepris dans un premier temps par le brûlis. En plus de son effet direct sur la végétation ainsi que du piétinement, du transport de graines par le bétail (zoochorie) mais aussi par le vent sur les espaces alors dégagés (anémochorie), le pâturage devrait permettre la gestion des communautés végétales (communautés herbacées annuelles des pelouses aérohalines) et la mosaïque de milieux recréée par le brûlis, et de stimuler le recyclage de la matière organique (exportation via la bergerie) en favorisant le maintien ou



le rétablissement d'un sol oligotrophe\* c'est-à-dire pauvre en éléments nutritifs auquel est inféodé la lande à bruyères.

En pratique, il s'agit de relier les zones en réseau en créant des layons afin de faciliter la conduite du troupeau en parcours et tenir compte dès ce stade des pratiques de randonnées et de chasse avec les intéressés. De même, compte tenu de l'ancien réseau de murets il conviendra de veiller à éviter les renversements de pierres (grâce à la conduite du troupeau) que peut occasionner le bétail, et notamment les chèvres.

De plus, l'embauche d'un berger zootechnicien s'avère nécessaire. En effet, la conduite du troupeau demande autant de compétences pour s'occuper du bétail que pour entretenir le milieu. Il faut rappeler que le troupeau est considéré comme un outil de gestion qu'il convient de ménager autant que s'il s'agissait d'une production à proprement parler. Les agnelages ne sont par ailleurs à envisager que dans l'optique de maintien du troupeau.

L'option retenue sollicite deux chiens et un troupeau mixte : brebis et chèvres avec un chargement\* suffisamment important pour rester dans une optique de restauration. L'intérêt du mouton réside dans l'effet de groupe favorable au piétinement et la possibilité d'être conduit sur les zones souhaitées. Le Roussin de la Hague est retenu pour sa rusticité et son adaptation au milieu tout comme la chèvre Commune de l'Ouest. En outre, le Roussin tout comme la chèvre Commune font figures de patrimoine local dans la Hague qui est leur berceau originel. Une proportion de 10 % environ de chèvres pourrait être souhaitable afin d'ouvrir le milieu à la marge et de réduire les refus\* d'Ajoncs sous réserve de la bonne conduite de troupeau. Localement, leur effet peut être déterminant pour limiter voire faire régresser la lisière arbustive. L'opportunité d'introduire localement des bovins sur la lande est également une option à envisager en complément.

La surface des zones de landes basses auxquelles s'intéresser peut être estimée à une cinquantaine d'hectares, en écartant les landes de Vauville déjà exploitées. Potentiellement, la surface des zones de restauration peuvent être estimées à une centaine d'hectares. Il faut enfin noter que la restauration de la lande basse doit permettre de ré-ouvrir des pelouses silicicoles où l'on peut rencontrer la Romulée à petites fleurs (*Romulea columnnea*) ou l'Ornithope grêle (*Ornithopus perpusillus*).

La mise en place de conventions de gestion pourra pallier en partie la question du foncier. Cependant, une proportion intéressante de terrains propriétés du Conservatoire du littoral devrait permettre de débiter la mise en œuvre.

### 21.3 Aménager des enclos

L'installation d'enclos de contention d'environ deux hectares la première année, pour la nuit et le week-end, pourra s'appuyer sur cette première proposition de localisation qui reste à préciser et qui est faite en fonction des zones de landes basses à proximité : les Pierres Pouquelées, Herquemoulin, le Moulinet, Moncanval, Voidrie, Ecalgrain, la Roche. Cinq secteurs de contention sont globalement retenus. Un parc de plus grande superficie (environ 10 hectares) est à prévoir en période de congés du berger, sur la côte nord.

La clôture quatre fils semble offrir un bon compromis, avec l'aménagement de passages d'homme. Ce choix devra être arrêté en comité de suivi ou groupe technique de suivi qui pilotera la mise en œuvre. C'est pourquoi ce dernier se composera nécessairement des sociétés de chasse et des acteurs du tourisme, entre autres.

L'investissement matériel portera sur les clôtures des parcs de contention et les claies, les abreuvoirs et l'installation d'une bergerie, ainsi que sur l'achat d'un 4x4 et d'une remorque. Du petit matériel est par ailleurs à prévoir pour le soin des animaux. Le coût proposé (TTC/pose comprise) comprend les clôtures, les claies, la bergerie, les abreuvoirs, les râteliers et la tonne à eau.







## 21.4 Restaurer la lande humide des fonds de vallées

Cette opération s'inscrit dans les mesures prévues au plan de gestion des Landes de Vauville : « Retrouver le caractère tourbeux de la végétation ». Elles prévoient d'intervenir sur la végétation qui s'est spontanément développée au détriment de la lande tourbeuse.

## 21.5 Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes

Afin de prévenir les effets de la consanguinité sur les individus, à savoir la fragilité du troupeau et la crainte de sa disparition à terme, le garde du littoral entreprend progressivement d'inverser le sexe-ratio. C'est ainsi que le troupeau est passé de 13 mâles et 4 femelles en 1996 à 10 mâles et 10 femelles adultes fin 2000.

Cette opération d'étude et de suivi consiste à monter un partenariat avec l'Office National de la Chasse afin de faciliter et sécuriser les prélèvements d'individus en fonction de la sauvegarde du troupeau (sexe-ratio) et la pression souhaitée sur le milieu.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
21.1  Restaurer la lande	13 720 à 15 245	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.2  Mettre en place un pâturage itinérant	243 918 à 251 541	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.3  Aménager des enclos	42 686 à 44 210	FGMN + ?	SMET	Propriétaires - District Communes - SMET CEL - DIREN	★★★
21.4  Restaurer la lande humide des fonds de vallée	inclus en 12.1	FGMN	SMET	Propriétaires Communes CEL	★★★
21.5  -  Garantir la pérennité du troupeau de chèvres communes	6 098 à 7 622	FGMN	SMET	Commune - SMET CEL - ONC	★★

### Calcul estimatif des coûts :

21.1 : estimation pour des interventions en régie.

en investissement ; deux allumeurs (915 €.) + protection (1 524 €.) soit **2 439 €.**

en fonctionnement sur cinq ans ; pour 2 à 3 hectares restauré sur cinq secteurs = 800 mètres de linéaire sur 10 mètres de large, soit 8 000 mètres carrés travaillés x 5 secteurs, soit 4 hectares travaillés au quad avec exportation (534 €/hectare ; matériel proposé sur les Landes de Lessay, barre de coupe universelle + mini presse à balles rondes) = 2 287 €. environ. Cette opération consistant à créer des pare-feu porte sur cinq ans et s'évalue à **11 434 €.** Elle ne tient pas compte de frais divers liés au fonctionnement du quad ni de la prestation des services incendie. L'utilisation d'un quad n'est pas exclusif et l'on peut faire appel à un tracteur en fonction de la topographie.



**21.2 : évaluation pour une mise en œuvre établie et courante, ce qui signifie que les frais seront moindres la première et la deuxième année.**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût ttc. en €.	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Coût ttc. en €.
véhicule 4X4	39 637 €.	charges de personnel opérationnel	24 392 €.
remorque (capacité 40 moutons)	9 147 €.	transport (0.5 €/Km.x50Km./sem.x47)	1 067 €.
troupeau (pour 100 têtes)	12 196 €.	alimentation du bétail	3 049 €.
2 chiens dressés (991 €. x 2)	1 982 €.	soins au bétail	1 524 €.
		alimentation des chiens	610 €.
<b>TOTAL</b>	<b><u>62 962 €.</u></b>	Sous total	30 642 €.
		<b>TOTAL sur 6 ans</b>	<b><u>182 852 €.</u></b>

**21.3 :**

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Coût ttc. en €.
clôtures (600m.x5 €.x5)	13 720 €.
clôture de parc prolongé (10 ha.)	6 403 €.
claires (15)	1 524 €.
bergerie	15 245 €.
abreuvoirs (6 x 152 €.)	915 €.
râtelier (6x 610 €.)	3 659 €.
tonne à eau	1 524 €.
<b>TOTAL</b>	<b><u>42 990 €.</u></b>

**21.4 : inclus dans l'opération 12.1 « Retrouver le caractère tourbeux de la végétation ».**

**21.5 : coût évalué pour 5 ans à partir de la deuxième année : méthode de piégeage avec égrainage (à discuter) ; matériels pour l'enclos (152 €.), matériel pour une barrière (110 €.), et prestations personnels (1 067 €.).**

**Opérations liées avec :**

**12.1**  Retrouver le caractère tourbeux de la végétation

 Cf. Fiche Action n°1/2 : Restauration des zones humides



*Lande basse à Bruyère  
cendrée et Ajonc de Le Gall*

**Habitat** - Lande sèche et lande humide, tourbière.

**Objectif** - Assurer la pérennité d'intervention sur le milieu.

**Orientations concernées :**

Restaurer la diversité de la lande.

Garantir les habitats de vallée.

**Localisation :**

Secteurs devant faire l'objet des premières interventions sur les plateaux, les versants et fonds de vallée.

**Statut foncier** - Privé, Communal, CEL.

**Communes concernées :**

Eculleville, Omonville La Rogue, Omonville la Petite, Saint Germain des Vaux, Auderville, Jobourg, Jobourg, Herqueville, Beaumont, Vauville.

22.1

22.2

22.3

Opérations

### Etat actuel, mesures et actions existantes sur le site pour l'objectif recherché :

Dans le cadre de la gestion des terrains du Conservatoire du littoral, quelques parcelles font l'objet de suivis après brûlis et après ouverture du milieu par un pâturage caprin consécutivement à une fauche.

Dans le même temps, la mise en place du centre de recherche et d'analyse des paysages de la ferme du Tourp conduit progressivement à l'acquisition d'un référentiel en matière d'historique et de gestion des landes. Plus particulièrement, il se penche sur la dynamique des landes, le contrôle de la fougère aigle et l'expérimentation de terrain.

### Usages, impacts et évolution :

Cf. Fiche Action n°2/1.

### Descriptif des opérations et recommandations :

#### 22.1 Mettre en place un suivi botanique

Il se mettra en place sur les zones restaurées et pâturées afin d'évaluer les effets de l'intervention sur le milieu (brûlis, pression de pâturage, période de pâturage, etc...) et de vérifier en particulier le retour de la Bruyère cendrée et de l'Ajonc de Le Gall, ainsi que du cortège des espèces souhaitées. Ces suivis se feront donc sur les surfaces de landes basses à bruyère régénérées par brûlis, mais aussi de landes hautes à Ajonc d'Europe ouvertes, de la lande humide après coupe de la végétation envahissante et des pelouses aérohalines\*.





#### 22.2 Contribuer à la formation des intervenants sur la lande

L'expérience en matière de gestion des milieux naturels montre la nécessité des échanges entre organismes ainsi que des formations diverses liées à la maîtrise des techniques et des savoir-faire. Une réserve financière est budgétisée pour couvrir les frais de rencontres, d'étude et d'échanges divers.



### 22.3 Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp

La contribution des intervenants du centre de recherche et d'analyse des paysages de la ferme du Tourp au montage des opérations de gestion a permis de mettre en commun les connaissances et les expériences de chacun sur le milieu. Cet échange mérite de se poursuivre activement dans le cadre d'une contribution aux travaux de recherche qui seront entrepris au sein du centre. Une réserve financière est également budgétisée pour couvrir les frais de travaux qui contribueront à optimiser à terme l'intervention sur la lande dans le cadre des objectifs Natura 2000.

Opération	Coût ttc. en €.	Outil financier et de programmation	Maître d'ouvrage pressenti	Partenaires	Priorité
22.1  Mettre en place un suivi botanique	3 811 à 4 573	FGMN	SMET	Centre du Tourp CEL - DIREN	★★
22.2  Contribuer à la formation des intervenants sur la lande	15 245	FGMN	SMET	District DIREN - CEL	★★
22.3  -  Contribuer aux travaux de recherche de la ferme du Tourp	7 622	FGMN	DIREN	District SMET - CEL	★★

#### Calcul estimatif des coûts :

22.1 : 381 €. x 2 jours x 5 ans.

22.2 : enveloppe de réserve.

22.3 : enveloppe de réserve.

#### Opérations liées avec :

21.1  Restaurer la lande

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande

21.2  Mettre en place un pâturage itinérant

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande

21.4  Restaurer la lande humide des fonds de vallée

↳ Cf. Fiche Action n°2/1: Diversification de la lande